

29 mai 2008 -17:50

## Le Ministre De Gucht se réjouit de l'accord sur les sous-munitions

Le Ministre De Gucht se réjouit tout particulièrement de l'accord conclu à Dublin sur une convention internationale limitant l'usage des armes à sous-munitions. « Ce traité constituera un apport important au Droit international humanitaire et contribuera directement à la protection des populations civiles dans les zones de conflit » déclare le Ministre. La convention contient des dispositions ambitieuses en matière d'aide aux victimes ainsi que des accords précis sur la destruction des stocks de sous-munitions existants.

Le Ministre De Gucht se réjouit tout particulièrement de l'accord conclu à Dublin sur une convention internationale limitant l'usage des armes à sous-munitions. « Ce traité constituera un apport important au Droit international humanitaire et contribuera directement à la protection des populations civiles dans les zones de conflit » déclare le Ministre. La convention contient des dispositions ambitieuses en matière d'aide aux victimes ainsi que des accords précis sur la destruction des stocks de sous-munitions existants.

Le Ministre De Gucht se réjouit de l'accord sur les sous-munitions Bruxelles, le 29 mai 2008Le Ministre De Gucht se réjouit tout particulièrement de l'accord conclu à Dublin sur une convention internationale limitant l'usage des armes à sous-munitions. « Ce traité constituera un apport important au Droit international humanitaire et contribuera directement à la protection des populations civiles dans les zones de conflit » déclare le Ministre. La convention contient des dispositions ambitieuses en matière d'aide aux victimes ainsi que des accords précis sur la destruction des stocks de sous-munitions existants. Aussi bien l'étendue des engagements que le nombre de pays qui se sont engagés font que cette nouvelle convention constituera un pas en avant qualitatif pour le désarmement international. Dès le début la Belgique s'est impliquée activement dans ce processus pour tenter de rallier autant de pays que possible. Le Ministre De Gucht rappelle la Conférence européenne qu'il a organisée sur ce thème à Bruxelles en octobre 2007. Les points qui y ont été discutés forment maintenant une composante essentielle de l'accord de Dublin. Le Ministre De Gucht appelle tous les pays à se ranger résolument derrière ce nouveau traité.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)